

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu la directive 2011/21/UE de la Commission du 2 mars 2011 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active cléthodime et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 26 septembre 2018 de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **VESUVE**

de la société PHILAGRO
enregistré sous le n°2018-2563

Vu les observations transmises par la société PHILAGRO dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 3 octobre 2018,

Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 2 novembre 2018,

Vu le recours gracieux formé le 30 novembre 2018 par la société PHILAGRO,

Considérant l'absence de soumission d'un dossier nécessaire au réexamen de l'autorisation de mise sur le marché,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision. La présente décision abroge et remplace la décision du 2 novembre 2018.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	VESUVE
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	PHILAGRO Parc d'Affaires de Crécy, 10A rue de la Voie Lactée 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	100 g/L - quizalofop-P-éthyl 100 g/L - cléthodime
Numéro d'intrant	9700350
Numéro d'AMM	9700350
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	25/04/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	25/04/2020

A Maisons-Alfort le, 26 DEC. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)